

ODEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	2

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE DU 20 JANVIER 2024

Nombre de membres  
En exercice : 22  
Présents : 17  
Votants : 19

le 20 Janvier 2024 Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en séance exceptionnelle, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**Date de convocation :**

11 Janvier 2024

**Date d'affichage :**

11 Janvier 2024

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Kitty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ROBERT Bruno, ZITO Josette, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon

Monsieur BOSCHARD Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Madame BOULE Annie

**ABSENT**

Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS  
CREATION DE POSTES  
Suite CST du 19 Octobre 2023**

Le Conseil municipal de le Plessis Belleville,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement de nouveaux arrivants.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20240201-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la commune sont aujourd'hui proposées.

Vu l'avis favorable du CST du 19 Octobre 2023,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

**Suppressions de postes à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024 à la suite de nomination par l'avancement de grade et évolution de plannings :**

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20h97 par semaine pour l'équipe d'entretien
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 12h23 par semaine pour l'équipe d'entretien
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 7h86 par semaine pour la pause méridienne.

**Création de postes suite évolution de plannings à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024 :**

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24h par semaine pour l'équipe d'entretien
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 14h18 par semaine pour l'équipe d'entretien
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 16h54 par semaine pour l'équipe d'entretien

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter 1<sup>er</sup> Février 2024.

**Pour extrait certifié conforme, le 20 Janvier 2024**

**Le Maire, Dominique SMAGUINE**



Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20240201-2-DE  
Date de réception préfecture : 01/02/2024